

Charte d'ASSETIMMO Fondation de placements immobiliers

ASSETIMMO est une fondation de placement de droit suisse. Ses membres sont des institutions de prévoyance professionnelle suisses exonérées d'impôts. ASSETIMMO a comme seule obligation de servir les intérêts et besoins de ses investisseurs.

ASSETIMMO a pour but de promouvoir la prévoyance professionnelle en offrant à ses membres la possibilité d'investir leurs capitaux de manière collective dans des biens immobiliers situés en Suisse.

À cet effet, elle gère des fonds immobiliers séparés répondant aux besoins de ses investisseurs.

Avec des investissements diversifiés selon des critères géographiques et par objets, la fondation s'efforce de produire des rendements conformes au marché.

ASSETIMMO suit une stratégie de croissance prudente en assurant le financement des immeubles avec un taux de fonds propres important.

ASSETIMMO atteint ses objectifs en respectant les normes professionnelles en vigueur. La fondation encourage la participation active des investisseurs au sein du conseil d'administration et a mis en place sa propre direction. Les groupes de placement sont gérés à l'interne par la direction. D'autres prestations sont acquises sur le marché.

ASSETIMMO met tout en œuvre pour favoriser une collaboration partenariale équitable axée sur les performances avec ses partenaires internes et externes.

Approuvée par le conseil de fondation lors de sa séance du 21 novembre 2012



Kurt Egli
Président du conseil de fondation



Urs Niklaus
Vice-président du conseil de fondation